

Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Madame Valérie PECRESSE
21 rue Descartes
75005 PARIS

Objet : proposition de projet de décret
Logements Apprenti Etudiant des métiers

Paris le 23 octobre 2007

Madame le Ministre,

nous travaillons au développement d'un site internet sur l'apprentissage orienté sur les services qui sera mis en ligne début 2008.

Le statut de l'apprenti a été amélioré en 2005, par Jean-Louis Borloo, à savoir :
"Apprenti Etudiant des métiers".

Ce nouveau statut s'accompagne de mesures d'aides aux logements et aux transports.

Or quel ne fut pas notre surprise lors de l'élaboration de la rubrique service logement, de découvrir que les "apprentis étudiants" notamment dans le supérieur, n'avaient pas le droit d'utiliser les services du CROUS. Ci joint copie de mails du CROUS et CNOUS.

France apprentissage propose donc un projet de décret permettant aux apprentis étudiants de pouvoir utiliser les services du CROUS à partir de la rentrée 2008.

A savoir que les apprentis étudiants dans le supérieur, si cela ne peut être réalisé pour tous les apprentis y compris de niveaux inférieurs au BAC, puissent avoir accès au CROUS comme leur nouveau statut devrait le leur permettre et qu'ils y puissent accéder dès avril ou mai 2008.

En effet, non seulement ils doivent chercher une entreprise pour obtenir un contrat mais encore un logement.

Par ailleurs vos services peuvent-ils nous renseigner précisément sur les aides aux logements et les transports ?

Où les obtenir, quel est le cheminement à suivre ?

Ces éléments figureront dans les rubriques hébergement et transports.

Des liens seront créés éventuellement sur des sites existants expliquant les démarches.

Enfin, nous souhaiterions que votre Ministère soit partenaire du lancement de ce site, nous soutienne ou nous accompagne voire en moyen humain pour mener à bien notre mission au service de l'apprentissage qui est un objectif collectif, compte tenu de nos faibles moyens financiers et de votre mission pour promouvoir ce type de formation.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter davantage de précisions sur notre projet de lancement de site et vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-Marie DUSSEIGNEUR

PS : Le projet France apprentissage n'est disponible que par mail.